

## II - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### II.3 - Suite donnée à l'adoption des budgets 2023 lors de la séance du Comité Syndical du 13 mars 2023

DELIBERATION N° 23-05-431

Le mercredi 24 mai 2023 à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 12 mai 2023, s'est réuni en téléconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommée comme secrétaire de séance Mme Delphine EYCHENNE

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE			
					Pour	Contre	Abstention	
<b>REGION OCCITANIE (4X11)</b>								
Jean-Louis CAZaubon	NON	NON		OUI				
Patrice GARRIGUES	OUI				11			
Yann HÉLARY	OUI				11			
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	Patrice GARRIGUES		11			
<b>REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)</b>								
Marie-Laure CUVÉLIER	NON	NON		OUI				
Delphine EYCHENNE	OUI				9			
Annick COUSIN	NON	NON		OUI				
Henri SABAROT	NON	OUI	Delphine EYCHENNE		9			
<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)</b>								
Jean-Michel FABRE	OUI				13			
Thierry SUAUD	OUI				13			
<b>DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)</b>								
Alain BELLOC	OUI				10			
Emmanuel CROS	NON			OUI				
<b>DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)</b>								
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI				
Paul VO VAN	OUI				9			
<b>DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)</b>								
Martine COUTURIER	OUI				8			
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8			
					<b>Totaux</b>	112	0	0
<b>Membres en exercice</b>	16	<b>Suffrages exprimés</b>			112			
Membres présents	8	Vote pour			112			
Membres représentés	3	Vote contre			0			
Membres absents excusés	5	Majorité absolue			57			
<b>Nombre de votants</b>	11							
Appréciation du quorum	9							

Lors de la réunion du Comité Syndical du 13 mars 2023, ont été soumis au vote les comptes de gestion 2022, les comptes administratifs 2022 et les projets de budgets 2023 concernant les comptes du Budget principal et du Budget annexe.

Le Payeur Régional, au matin de la réunion du 13 mars 2023 avait indiqué la possibilité d'adopter les comptes de gestion, « sous réserve », sur la base des éléments présentés dans les comptes administratifs.

Dans ces conditions, le Comité Syndical a adopté les délibérations présentées d'adoption des comptes de gestion 2022, des comptes administratifs 2022 et des budgets 2023 pour le budget principal et le budget annexe.

Par mails du 15 mars 2023, les services de la paie régionale ont informé les services du SMEAG des rejets concernant les écritures de rattachement « dépenses » et « recettes » pour les 2 budgets.

Un travail a, par la suite été mené, afin de répondre aux demandes de la paie régionale.

Les éléments fournis en réponse ont permis à la paie régionale de fournir les comptes de gestion définitifs 2022 du budget annexe et du budget principal, respectivement le 03 mai 2023 et le 04 mai 2023

#### Budget principal :

Dépenses initialement : 274.074,51 € à ce jour : 270.308,39 €

→ Différence 3.766,12 € soit - 1,37%

Recettes initialement : 1.690.439,09 € à ce jour : 1 662 505,50

→ Différence 27.933,59 € soit - 1,65%

**SOLDE : -24.167,47€**

**Pourcentage par rapport au budget 2022 voté de 2.169.929,00 € :**

Dépenses : - 0,1736 %

Recettes : - 1,2873 %

#### Budget annexe

Dépenses initialement : 3.095.206,56 € à ce jour : 3.095.206,56 €

→ Différence 0,00 € soit 0,00%

Recettes initialement : 4.325.930,80 € à ce jour : 4.200.063,21 €

→ Différence 125.867,59 € soit - 2,91%

**SOLDE : -125.867,59€**

**Pourcentage par rapport au budget 2022 voté de 7.643.463 € :**

Dépenses : - 0,0000 %

Recettes : - 1,6467 %

**DELIBERATION N° 23-05-431**

---

Considérant, les modifications apportées postérieurement à la réunion du Comité Syndical du 13 mars 2023 dont les services du SMEAG ont été informés le 15 mars 2023, les délibérations adoptées le 13 mars 2023 concernant les comptes de gestion 2022, les comptes administratifs 2022 et les budgets primitifs de l'exercice 2023 intégrant les résultats de l'exercice 2022 n'ont pas été transmis au contrôle de légalité.

Les services du contrôle de légalité ont été informés de cette situation.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**PREND ACTE** des éléments ci-dessus.

**DIT** que les projets de délibérations pour le Budget principal et le Budget annexe concernant les comptes de gestion 2022, les comptes administratifs 2022 et les budgets primitifs 2023 sont présentés au vote lors de la réunion du Comité Syndical de ce jour.

Le Secrétaire,



Fait, le 24 mai 2023  
Pour extrait conforme,  
Le Président,



Jean-Michel FABRE